



**Séance extraordinaire du conseil municipal
(À huis clos par vidéoconférence)
1er mars 2021
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS À DISTANCE

M. Jean Beaulieu, directeur général
Mme Judith Gagnon, conseillère municipale
M. Normand Leroux, conseiller municipal
Mme Véronique Martino, conseillère municipale
Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale
M. Yan Senneville, greffier adjoint
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale
M. Daniel Cantin, conseiller municipal

SONT ABSENTS

M. Jacques Gariépy, maire

formant quorum sous la présidence de monsieur Daniel Cantin, maire suppléant

La séance débute à 17 h 30

1 Ouverture de la séance

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation

2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation

2.1 Adoption - Règlement 535-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ pour les travaux et les services professionnels pour le prolongement du chemin de l'Héritage

2.2 Adoption - Règlement 537-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour l'aménagement de la réserve écologique du Mont-Christie

2.3 Adoption - Règlement 538-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 138 000 \$ pour le remplacement du groupe électrogène du 134, chemin de la Gare

2.4 Embauche - Directrice au Service de l'environnement et du développement durable

3 Varia

4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-03-077

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 1^{er} mars 2021 soit adopté, tel que présenté.

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

La séance du conseil municipal est tenue à huis clos, le conseil municipal tiendra compte des questions portant sur la présente séance lors d'une séance ultérieure.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2021-03-078

2.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 535-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 950 000 \$ POUR LES TRAVAUX ET LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROLONGEMENT DU CHEMIN DE L'HÉRITAGE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur désire réaliser des travaux de prolongement du chemin de l'Héritage;

ATTENDU QUE préalablement à la réalisation de ces travaux, le conseil municipal désire mandater des professionnels pour la préparation de plans et devis et autres services professionnels requis;

ATTENDU QUE la ville a exproprié le terrain visé par les travaux;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces services et, à cet égard, prévoit dépenser et emprunter jusqu'à un maximum de 1 950 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement d'emprunt 535-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ pour les travaux et les services professionnels pour le prolongement du chemin de l'Héritage.*

2021-03-079

2.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 537-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 600 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DU MONT-CHRISTIE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur désire réaliser des travaux d'aménagement de la réserve écologique du Mont-Christie;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces travaux et, à cet égard, prévoit dépenser et emprunter jusqu'à un maximum de 600 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimentement résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement d'emprunt 537-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour l'aménagement de la réserve écologique du Mont-Christie.*

2021-03-080

2.3 ADOPTION - RÈGLEMENT 538-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 138 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGÈNE DU 134, CHEMIN DE LA GARE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur désire réaliser des travaux de remplacement du groupe électrogène du 134, chemin de la Gare;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces travaux et, à cet égard, prévoit dépenser et emprunter jusqu'à un maximum de 138 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimentement résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement d'emprunt 538-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 138 000 \$ pour le remplacement du groupe électrogène du 134, chemin de la Gare.*

2021-03-081

2.4 EMBAUCHE - DIRECTRICE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU le départ de la directrice au Service de l'environnement et du développement durable;

ATTENDU le processus de recrutement effectué;

ATTENDU le rapport du Service des ressources humaines;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimentement résolu :

QUE Mme Brigitte Voss soit embauchée à titre de directrice au Service de l'environnement et du développement durable, selon les termes et conditions prévus au *Recueil des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur*, incluant une période annuelle de vacances de quatre semaines et ce, dès la première année.

QUE le salaire annuel de Mme Brigitte Voss soit fixé selon l'échelon 9 de la classe 5 de la *Politique de rémunération du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur*.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue au 15 mars 2021.

3 VARIA

2021-03-082 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu :

QUE la séance soit levée à 17 h 39.

Jacques Gariépy

Yan Senneville

Maire

Greffier adjoint